



**Règlement du Tremplin Lycéen PREMIERE SEINE
Rock en Seine 2022 / Sélection des Hauts-de-Seine**

**Demi-finale : Samedi 21 mai 2022 à l'ECLA à SAINT-CLOUD
Finale : Mardi 28 juin 2022 à LA MJC 25 DE LA VALLEE à CHAVILLE**

Article 1 : Organismes

Le Tremplin lycéen Première Seine 92 est organisé par les MJC de l'ECLA, 25 de la Vallée, Sceaux et ses studios La Caisse Claire, en partenariat avec le Festival Rock en Seine, la région Ile-de-France et les villes de Saint-Cloud, Chaville et Sceaux.

Article 2 : Conditions d'inscription

Le Tremplin lycéen Première Seine 92 est ouvert à tous les musiciens ou chanteurs (groupes ou solo), sans distinction de styles, composés d'au moins 50% de lycéens âgés de 21 ans au plus, scolarisés dans un lycée des Hauts-de-Seine

Article 3 : Modalités d'inscription et de participation

La participation au Tremplin lycéen Première Seine 92 requiert l'inscription en ligne au plus tard le 24 avril 2022 sur le site de l'ECLA www.ecla.net.

Les candidats ne doivent pas être liés à une maison de disques. Du seul fait de leur participation, ils garantissent les organisateurs et le jury contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité des morceaux présentés. Les candidats doivent impérativement mentionner s'ils sont inscrits à la SACEM lors de leur dépôt de maquette.

Article 4 : Sélection

Pour la demi-finale

Suite à la réception des dossiers des candidatures, 6 groupes ou artistes solo seront sélectionnés pour participer à la demi-finale le samedi 21 mai 2022 à l'ECLA sur la scène du Carré à Saint-Cloud. Chaque groupe ou artiste disposera d'une durée de prestation de 20 minutes et devra présenter au moins 2 compositions originales sous peine de disqualification. Le groupe s'engage à respecter le temps imparti et à cesser sa prestation dès que l'organisateur le lui demandera.

Le jury sélectionnera 4 groupes pour participer à la finale du Tremplin lycéens Première Seine 92.

Pour la Finale

Les quatre groupes sélectionnés lors de la demi-finale se produiront dans les mêmes conditions de prestation pour la finale le mardi 28 juin 2022 sur la scène de la MJC 25 de la Vallée à Chaville.

Les concerts de sélection sont amateurs et en entrée libre. Les participants au Tremplin Lycéen Première Seine 92 ne bénéficieront d'aucune rémunération, d'aucun défraiement, ni d'aucune couverture sociale.

Article 5 : Composition du jury

Le jury sera composé de professionnels du milieu musical.

Article 6 : Prix

Le lauréat de la finale du Tremplin lycéens Première Seine 92 bénéficiera d'une à deux journées de coaching technique et artistique aux Studios La Caisse Claire de la MJC de Sceaux (date à définir en juillet) et d'une répétition à la MJC de la Vallée à Chaville (date à définir en août) pour préparer leur concert lors du festival Rock en Seine qui sera programmé entre le 26 août et 28 août 2022.

Les membres du groupe seront accrédités pour la journée de leur passage au festival Rock en Seine. Ils prépareront leur venue en lien avec les équipes du festival (communication, technique, production) et ils seront rémunérés.

Les autres groupes ayant participé à la finale du Tremplin lycéens Première Seine 92 seront invités sur une journée au festival Rock en Seine et prendront part à des activités exclusives de "CAMPUS JEUNES" : visites des backstage, rencontres de professionnels, montée sur scène pendant un concert, etc. Ils seront encadrés par un membre de l'équipe de Rock en Seine.

Une visite aura lieu à l'automne à FGO et aux Trois Baudets pour les groupes sélectionnés.

Article 7 : Calendrier

*Date limite de dépôt des candidatures **24 avril 2022**.*

*Les candidats seront informés par email des résultats de la sélection avant **le 30 avril 22***

*Le Tremplin lycéen Première Seine 92 se déroulera **le 21 mai 2022** à l'ECLA à Saint-Cloud pour la demi-finale et **le 28 juin 2022** à la MJC 25 de la Vallée à Chaville.*

Article 8 : Autorisations et responsabilités

Pour participer au Tremplin lycéens Première Seine 92 les mineurs devront joindre au dossier d'inscription l'autorisation parentale signée par le représentant légal (document à télécharger).

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, pertes, ou dommages causés à l'œuvre. Les concurrents autorisent les MJC de l'ECLA, 25 de la Vallée et de Sceaux, pour une durée de 3 ans, à utiliser librement les titres qui lui auront été adressés pour publication, reproduction et représentation sur différentes formes de supports écrit, électronique ou audiovisuel, à savoir :

- Parution dans les publications internes et externes*
- Sites internet*
- Toute publication dans les médias*

Ils autorisent également les MJC de l'ECLA, 25 de la Vallée et de Sceaux à réaliser et exploiter des captations vidéo et enregistrements de leurs prestations live à des fins de promotion du concours et des activités culturelles des MJC de l'ECLA, 25 de la Vallée et de Sceaux. Dans le cadre du concours, les concurrents autorisent l'ensemble des partenaires des MJC de l'ECLA, 25 de la Vallée et de Sceaux à utiliser librement les morceaux qui leur auront été adressés pour la sélection ainsi que les enregistrements et captations réalisés, exclusivement utilisés à des fins culturelles. Tout usage commercial est exclu.

Article 9 : Respect du règlement

La participation au Tremplin lycéen Première Seine 92 implique le plein accord des concurrents au présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires. Le non- respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.